

## A LIRE DANS CE NUMERO

Appel conjoint de la CTCC et du CTC en faveur des familles de Murdochville . . . . . P. 2

Développement prévu de la Fédération Nationale des Employés du Commerce . . . . . P. 3

Convention signée à Arvida en faveur des employés de bureau . . . . . P. 3

Activités dans le domaine de l'éducation . . . . . P. 4

English Section . . . . . P. 6-7-8

## L'opinion des Canadiens sur les salaires et la hausse des prix

La majorité croit que les prix ont monté plus que les salaires, et elle attribue la hausse des prix aux profits excessifs — La minorité, satisfaite de son sort, attribue la hausse des prix aux salaires trop élevés.

Depuis deux semaines, les journaux ont publié les résultats de l'enquête Gallup conduite par l'Institut canadien de l'opinion publique sur la question des prix et des salaires.

Voici quelle était la première question posée: "les chiffres démontrent que, durant les six dernières années, les prix se sont accrus d'environ 45 p. 100. Croyez-vous, que dans l'ensemble, votre revenu s'est accru dans une proportion semblable?"

68 p. 100 des citoyens interrogés ont répondu NON; tandis que 27 p. 100 ont répondu OUI.

Sur le plan géographique, les réponses sont à peu près les mêmes à travers tout le Canada. Selon le genre d'occupation des Canadiens interrogés, on note également les mêmes réponses:

56 p. 100 des industriels et des professionnels ont répondu NON tandis que 38 p. 100 répondaient OUI; les ouvriers spécialisés et non spécialisés ont répondu NON et OUI dans la proportion de 68 et 27 p. 100 respectivement. On retrouve la même proportion chez les collets blancs et les commis.

Rarement a-t-on constaté une opinion aussi générale dans toute enquête du genre; deux Canadiens sur trois croient que les prix ont augmenté plus que les salaires.

A l'autre question posée: Croyez-vous que la grande cause de la hausse des prix soit l'augmentation des salaires, des profits ou une autre cause?

Parmi ceux qui prétendent que leur revenu n'a pas augmenté aussi vite que les prix, 37 p. 100 attribuent la hausse des prix aux profits excessifs, tandis que 25 p. 100 l'attribuent à la hausse des salaires; 27 p. 100 attribuent la hausse des prix et aux profits excessifs et aux salaires élevés.

Par contre, c'est l'inverse qui se produit quand on interroge la minorité qui se dit satisfaite de son sort; ces Canadiens prétendent que la hausse des prix est attribuable aux salaires élevés dans une proportion de 35 p. 100 tandis que seulement 20 p. 100 l'attribue aux profits élevés; 30 p. 100 choisissent les deux causes ensemble.



Vol. XXXXIII — No 47

Ottawa, 6 décembre 1957

# Nombreuses violations du droit d'association dans la province de Québec

Les exemples ne manquent pas pour prouver que l'exercice du droit d'association n'est pas protégé efficacement chez nous

Dans une causerie radio-phonique prononcée dimanche dernier, le 1er décembre au poste CKSM de Shawinigan, M. Raynald Drolet, agent d'affaires du conseil central de Shawinigan, a dénoncé le ministère du Travail et la Commission des relations ouvrières de la province pour leur refus d'intervenir dans le conflit qui oppose les employés de Painchaud & Frères de Shawinigan et cette entreprise.

L'on sait que les employés de cette entreprise ont quitté le travail le 17 juillet dernier et n'y sont pas retournés depuis cette date pour protester contre le refus de la compagnie de négocier une convention collective de travail et pour le congédiement des dirigeants syndicaux.

M. Drolet accuse le ministère du Travail et la Commission des relations ouvrières de se faire le complice de cet employeur en refusant d'intervenir pour régler ce différend.

Il y a pourtant une loi qui oblige les employeurs à négocier de bonne foi avec le syndicat de ses employés; d'autres articles de la Loi des relations ouvrières prévoient en outre des pénalités contre ceux qui violent l'une ou l'autre de ses dispositions. Le ministère du Travail ne bouge pas; la Commission des relations ouvrières ne bouge pas.

Ce n'est pas pour rien que M. Gérard Picard déclarait l'autre jour au cours de l'émission télévisée "Point de mire", que pour obtenir la part à laquelle ils ont droit, les travailleurs doivent tout d'abord obtenir et protéger le droit d'association et son exercice.

En certains milieux, on s'étonne d'entendre de telles affirmations car on pense qu'il existe des lois pour protéger ce droit. D'ailleurs, l'existence de centaines de syndicats semble prouver que le droit d'association existe dans la province et que son exercice est bien protégé.

Bien sûr qu'il y a un grand nombre de patrons qui tolèrent l'existence d'un syndicat dans leur usine; un bien plus petit nombre cependant acceptent le syndicalisme comme facteur d'ordre et de discipline dans les relations patronales-ouvrières. Mais un trop grand nombre ne reconnaissent pas à leurs employés le droit de s'organiser en un syndicat de leur choix; un trop grand nombre de patrons ne veulent pas négocier de bonne foi, surtout quand la force économique du syndicat est absente.

Après l'exemple que vient de nous fournir Painchaud & Frères de Shawinigan, voici celui qu'offre ROSITA HOSIERY de Montréal: les ouvriers et ouvrières de l'industrie du vêtement viennent de se grouper en syndicat. Subitement, le patron congédie plusieurs employés dont des représentants syndicaux; manque de travail, inventaire trop chargé, prétexte-t-il.

Et ce sont les policiers municipaux qui font leur apparition pour protéger non pas l'exercice du droit d'association, mais bien la propriété et les travailleurs que le patron pourra embaucher pour remplacer les grévistes.

Faut-il rappeler Murdochville? Disons seulement que deux hommes sont morts parce qu'on n'a pas respecté le droit d'association des mineurs dans l'union de leur choix, parce que la législation ouvrière a permis à la compagnie de prendre des mesures légales pour avoir le temps de détruire le syndicat, parce que le ministère du Travail n'a pas voulu intervenir et parce que le Procureur général de la province a dépêché sa police provinciale pour protéger, non pas l'exercice du droit d'association des travailleurs, mais bien les briseurs de grève et la propriété de la compagnie.

Six mois après, la CRO entend les parties, soit mercredi de cette semaine. Quelle que soit la décision rendue, qu'elle soit favorable ou non au syndicat, deux syndiqués sont morts, des centaines de familles ont enduré des misères imméritées; des centaines de travailleurs auront perdu leur emploi.

C'est de cela que nous parlons quand nous prétendons que l'exercice du droit d'association est violé constamment dans la province de Québec. C'est cette situation anormale, antisociale que nous voulons corriger.

# S.O.S. de Murdochville

Les travailleurs  
gaspésiens appellent  
au secours!

## Appel conjoint F.T.Q.-C.T.C.C.

Après avoir présenté un front commun à l'occasion des luttes récentes pour le droit d'association, la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada font de nouveau l'unité dans un combat contre la misère. — Les deux centrales lancent un appel conjoint en faveur des victimes de la grève de Murdochville.

### PRESIDENT



"Nous avons soutenu de toutes nos forces les travailleurs de Murdochville quand ils menaient la lutte; c'est un devoir plus pressant encore de leur éviter des misères qu'ils n'ont pas méritées."

**GERARD PICARD,**  
Président de la Confédération  
des travailleurs catholiques  
du Canada

### PRESIDENT HONORAIRE



"Nous devons nous assurer que ces familles ouvrières qui, pendant huit mois, ont mené la lutte pour le droit d'association, ne mourront pas de faim et de froid cet hiver."

**CLAUDE JODOIN,**  
Président du Congrès du  
Travail du Canada.

### PRESIDENT



"Le syndicalisme, hélas! ne fait pas que remporter des victoires. C'est pourquoi, après avoir été solidaires du combat mené par les grévistes de Murdochville, nous restons solidaires de leur défaite et de leur détresse."

**ROGER PROVOST,**  
Président de la Fédération  
des travailleurs du Québec

## Allons-nous les laisser mourir de faim?

Même si vous n'avez pas un gros salaire et si vous devez continuer à lutter pour en obtenir un meilleur, vous avez l'assurance que votre famille ne souffrira pas du froid et de la faim cet hiver.

Votre famille est convenablement chauffée, vos enfants sont chaudement vêtus, prêts à jouer de la première neige. Vous avez peut-être commencé à leur acheter leurs étrennes de Noël et du Jour de l'An...

Ce n'est peut-être pas tout à fait la vie en rose, mais ce n'est pas la misère. A Murdochville, c'est la misère noire qui s'est abattue sur une centaine de familles. La grève est finie, mais la persécution continue.

Voici, réduite en statistiques, l'horrible situation qui règne là-bas:

30 grévistes sont retournés au travail depuis la fin de la grève, mais ils ont dû accepter une réduction de salaire de 30 cents l'heure;  
40 familles doivent évacuer leur logement;  
Tous les grévistes vivant à Murdochville (que la mine les ait repris ou non) doivent rembourser des arriérés de loyer considérables et payer des frais de cour de \$100.;

100 familles, au total, sont menacées de crever de froid et de faim.

En outre, l'hiver est déjà installé à demeure, en Gaspésie, et les Fêtes s'en viennent pour les enfants des grévistes comme pour les vôtres.

Quel est le crime commis par ces familles de travailleurs condamnés ainsi à la misère?

Leur seul crime, c'est d'avoir, comme vous, cru au syndicalisme!

Leurs convictions syndicales ont provoqué la colère vengeresse d'une compagnie inhumaine qui s'acharne contre eux, les chasse de leurs maisons, leur refuse du travail et exige le paiement immédiat des loyers accumulés durant la grève.

La Gaspé Copper Mines applique dans toute sa cruauté le jugement implacable des Barbares: "Malheur aux vaincus!"

Ces vaincus ont provoqué une vague de solidarité syndicale sans précédent dans notre province.

Leur résistance héroïque a suscité les manifestations de Murdochville et de Québec.

Ces manifestations de solidarité, il faut les poursuivre aujourd'hui sur un autre plan: le plan humanitaire. Il serait insupportable pour le mouvement ouvrier que les scabs qui ont cru aux offres de la compagnie aient leurs trois repas par jour et que les grévistes qui nous ont fait confiance crèvent de faim.

Ce n'est pas seulement notre honneur qui est en jeu; c'est aussi notre intérêt. Comment allons-nous faire croire à ceux qui nous scabent dans les ateliers ouverts, que nous voulons les protéger, si nous ne protégeons pas ceux qui ont combattu et souffrent pendant de longs mois pour notre cause?

Chaque dollar qui sera versé pour venir en aide aux familles des grévistes de Murdochville nous conservera des amis qui permettront au syndicalisme de faire reconnaître un jour ses droits en Gaspésie.

Chaque dollar refusé aux victimes de la Gaspé Copper Mines risque d'accrediter les calomnies de nos ennemis qui prétendent que le syndicalisme ne se soucie pas vraiment du bien-être de ceux qu'il prétend protéger.

De notre générosité, ou de notre mesquinerie, dépendra l'avenir du syndicalisme, non seulement en Gaspésie, mais dans tout le Québec.

Les syndiqués du Québec ont connu leurs heures de générosité: il y a quelques années, ils ont donné \$35,000.00 pour secourir les sinistrés de Rimouski et de Cabano, qui n'étaient pas tous des syndicalistes. Comment pourraient-ils faire moins pour les syndicalistes les plus convaincus de Murdochville, pour des confrères qui ont lutté huit mois pour le droit d'association, pour ceux que nous avons acclamés comme des héros à l'occasion de toutes nos manifestations de solidarité ouvrière?

Que pouvez-vous faire? Nous suggérons aux organismes syndicaux d'adopter chacun une famille et de lui permettre de passer l'hiver en payant ses comptes, à raison de \$100.00 par mois, pendant six mois. Nous nous engageons à vous faire parvenir toutes les informations utiles sur ces familles, à vous procurer des photos et à vous soumettre un bilan de l'emploi de votre argent.

Si vous désirez de plus amples informations ou si vous voulez inviter un orateur à vous expliquer davantage les raisons de cet appel, vous n'avez qu'à vous adresser à la Fédération des travailleurs du Québec, WE. 7-9195, ou à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, DU. 7-6281.

**Vous pouvez adopter votre famille IMMEDIATEMENT et nous faire parvenir vos chèques DES A PRESENT.**

**Vos chèques doivent être faits, selon le cas, à l'ordre de la Fédération des travailleurs du Québec ou de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.**

adressez à:

**EMILE BOUDREAU,**

r/s Fédération des travailleurs du Québec,  
1476 ouest, rue Sherbrooke,  
Montréal 25.

adressez à:

**J.-EMILE HEBERT,**

Confédération des travailleurs catholiques du Canada:  
8227 boulevard Saint-Laurent,  
Montréal.

# La Fédération Nationale du Commerce veut élargir ses cadres et fournir plus de services à ses syndicats

Parmi les principales décisions prises lors du dernier Bureau fédéral de la Fédération Nationale des Employés du Commerce, tenu à Québec la semaine dernière, il faut noter particulièrement la volonté des membres du Bureau fédéral qui se recrutent dans tous les centres de la province, d'élargir les cadres de la Fédération et de fournir aux syndicats affiliés plus de services.

La Fédération du Commerce a exprimé sa détermination d'élargir ses cadres et d'amener dans ses rangs tous les salariés "collets blancs". Dans le moment, la Fédération ne groupe que des syndicats d'employés de commerce de détail et de gros. La Fédération serait désireuse d'accepter dans ses rangs les employés des coopératives, des compagnies d'assurance, des hôtels, des restaurants et les employés de bureau.

En vue d'aider davantage les collets blancs à obtenir une part plus grande de la production nationale par des salaires plus élevés, la Fédération songe à retenir les services d'un spécialiste qui dirigera les activités de la Fédération et des syndicats affiliés notamment dans le domaine de la négociation des conventions collectives.

C'est surtout dans la ville de Québec que vont porter les plus gros efforts en vue de relever le niveau de vie des employés de magasins. L'on sait que dans cette ville, le salaire moyen des employés de commerce est de \$37.70 par semaine alors qu'il est de \$56.74 dans toute la province; par ailleurs, le commis de magasin de Québec gagne \$17.39 de moins par semaine que la moyenne des travailleurs dans la ville de Québec. C'est donc dire que les employés de commerce ont besoin de la protection du syndicalisme s'ils veulent sortir de leur infériorité économique.

## Les fêtes religieuses

Le Bureau fédéral a aussi recommandé aux syndicats affiliés de prévoir que les privilèges acquis des fêtes chômées et payées des quatre fêtes religieuses où il est permis de travailler, soient maintenus dans les prochaines conventions collectives et que d'autres congés soient accordés pour remplacer les précédents si les employés doivent travailler.

## Les centres d'achats

La Fédération a aussi protesté contre la permission qui a été accordée par le conseil de ville de Charlesbourg au centre d'achats qui existe dans cette municipalité et qui groupe 37 magasins. Ce centre d'achats peut maintenant ouvrir ses portes trois soirs par semaine, ce qui est de nature à nuire considérablement aux petits commerçants de l'endroit.

On va tenter de collaborer avec l'Association des Marchands Détaillants afin de présenter un mémoire conjoint à ce sujet au gouvernement provincial au sujet de la réglementation uniforme des heures de fermeture des établissements commerciaux.

## La CRO

La Fédération a également dénoncé les tactiques de certains employeurs en vue de soustraire certaines catégories d'employés de certificats de reconnaissance syndicale. A ce sujet, on cite que la CRO a exclu arbitrairement de l'unité de négociations de soi-disant chefs de département, de nouveauté, de merce-

rie et d'atelier de couture à Chicoutimi alors que dans la même décision de la Commission, des employés occupant des fonctions similaires ont été maintenus dans le certificat de reconnaissance.

## Chez Holt Renfrew

Enfin l'assemblée a exprimé sa satisfaction concernant la signature des conventions collectives signées avec la maison Holt Renfrew. Les augmentations de salaire varient de \$2.00 à \$10.50 par semaine. Les employés ont également obtenu l'arbitrage obligatoire des griefs, une clause

d'ancienneté, 10 à 24 jours de congé en maladie selon les années de service, un congé hebdomadaire et la diminution de la semaine de travail de 7½ heures avec la pleine compensation, ce qui porte la semaine de travail à 37½ heures.

Des avantages presque identiques ont été obtenus aux magasins Lamy Prélarts. Dix conventions collectives ont été signées dans le secteur de l'alimentation en gros de Québec. Les commis ont obtenu une augmentation moyenne de \$6.00 par semaine.

## ROBERVAL

### Entente conclue par les employés municipaux

Me Robert Auclair, conseiller technique du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean nous avise que la Cité de Roberval et le Syndicat national des Employés municipaux de Roberval viennent de signer une convention de travail pour une durée de deux ans. On sait que le Syndicat avait demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage. Cependant, à la première audition, qui eut lieu à Chicoutimi le 14 octobre dernier, le président, Me Louis-René Lagacé, avait demandé aux parties d'en venir à une entente hors du tribunal. La cité de Roberval a alors soumis une contre-proposition qui fut acceptée presque intégralement par les employés municipaux. Et la convention fut signée par les parties concernées, en présence de Me Lagacé, président du tribunal; de Me Cyrille Potvin, arbitre patronal, et de M. René Bélanger, arbitre syndical.

## ARVIDA

### Convention signée pour les employés de bureau de l'Alcan

Une convention collective de travail régissant certains employés de bureau et de laboratoire des usines d'Arvida de l'Aluminum Company of Canada, Limited, a été signée vendredi dernier, entre la Compagnie et le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida Inc., section des employés de bureaux.

MM. D. H. Ferguson et W. G. Donnelly, respectivement directeur des usines et directeur des services du personnel, ont apposé leur signature sur les documents au nom de la compagnie alors que MM. P.-E. Carrier, vice-président du syndicat, et Robert Lalancette, le faisaient au nom du syndicat.

La nouvelle convention aura une durée de trois ans, et elle se terminera le 16 septembre 1960. Parmi les points saillants de l'entente, il convient de souligner de sensibles augmentations de salaires. C'est ainsi que les employés féminins verront leur salaire hebdomadaire augmenté — la première année, de \$4 à \$6.50; la 2e année, de \$2 à \$3.25;

la troisième année, de \$2 à \$3.50 — selon leur évaluation. Les employés masculins, de leur côté, bénéficieront d'augmentations hebdomadaires de \$5.75 à \$10.75, pour la 1ère année; de \$2.75 à \$5.50 pour la 2e année; de \$3.25 à \$5.75 pour la 3e année — selon leur évaluation. Au chapitre de la rétroactivité, les employés toucheront 13 p.c. des salaires effectivement gagnés entre le 13 avril et le 13 octobre 1957, et la rétroactivité des augmentations prévues pour la période du 14 octobre au 28 novembre 1957.

L'entente prévoit en outre la semaine de 35 heures; un boni de vie chère de \$0.60 par semaine pour chaque augmentation de 1 point dans l'indice du coût de

## Convention améliorée à la Pinatel de Joliette

La Pinatel Piece Dye Work de Joliette ainsi que le syndicat de ses employés viennent de conclure une entente sur un plan d'une assurance-groupe couvrant le décès, la maladie, le salaire en maladie et l'hospitalisation.

Cette clause de la convention avait été laissée en suspens lors de la signature du contrat de l'an dernier.

L'assurance-décès est de \$2,000 et de \$4,000 en cas d'accident. Tous les dépendants du travailleur sont aussi couverts pour un montant de \$500.00.

L'employé malade et retenu à la maison recevra un salaire de \$30.00 par semaine pendant 13 semaines.

Le plan comprend également l'hospitalisation pour une période de 31 jours, le paiement des frais chirurgicaux jusqu'à la concurrence de \$250.00 et les visites du médecin jusqu'à la concurrence de \$100.00.

Les primes hebdomadaires seront de \$1.10 pour les célibataires et de \$2.30 pour ceux qui ont des dépendants. La compagnie paiera 75 p. 100 de la prime des employés mais les primes couvrant les dépendants seront payées par les employés.

## A la Cie Barrett

Le syndicat groupant les employés de la Cie Barrett de Joliette, vient de s'entendre avec la Cie sur les termes d'un nouveau contrat de travail de deux années.

Les salaires seront haussés de 6% cette année et d'un autre 6% l'an prochain.

Les heures de travail seront réduites de 45 heures à 42½ heures cette année et à 40 heures l'an prochain.

Une allocation de vie chère sera payée à raison de 1 cent l'heure d'augmentation pour chaque hausse dans l'indice des prix à la consommation 7/10 de 1 point (Indice de base 123.3).

**Travailleurs Tabac de St-Jacques**  
Le syndicat et la Coopérative de Tabac de St-Jacques, viennent de s'entendre sur les termes d'un nouveau contrat de travail d'une année à partir du 4 novembre 1957.

Cette entente fut rendue possible à la suite d'une seule séance de négociation directe.

Le nouveau contrat qui sera signé prochainement, comportera une semaine de travail de 45 heures, et les salaires seront haussés de 9 cents l'heure.

La semaine de travail de 49½ heures fut réduite l'an passé à 45 avec pleine compensation.

Les fêtes chômées payées seront portées de 7 à 8 par année.

Le contrat comportera d'autres avantages, tels que vacances payées jusqu'à 4½% du salaire gagné, clause de seniorité, règlement des griefs, etc...

La coopérative était représentée par son bureau de direction au complet et le gérant M. G.-E. Turcotte dirigeait les négociations au nom de la Coopérative.

Le syndicat était représenté par son président M. Gérard Payette et M. Léonard Desrochers, directeur du syndicat. M. Noël Lacas, de Joliette, dirigeait les négociations au nom du syndicat.

## Employés de la Cie Charny Clothing

Le syndicat Catholique et National des employés de la couture de Joliette groupe les employés de la Cie Charny Clothing. Depuis quelques mois, les négociations sont en cours, en vue

la vie, à partir du 1er janvier 1958 — calculé tous les trois mois; l'arbitrage privé; et des prestations supplémentaires de chômage, sur la même base que celles des employés payés à l'heure.

d'améliorer les conditions de travail et les salaires. Il appert qu'une entente serait possible à brève échéance et comporterait des hausses de salaires.

Des détails plus complets et plus officiels seront communiqués prochainement.

## Employés de Commerce:

Un nouveau décret provincial, relatif aux commerces d'épicerie et boucheries de Joliette, vient d'être rendu public en date du 2 novembre 1957.

Par ce nouveau décret provincial, la semaine de travail des employés sera réduite de 5 heures sans perte de salaire et même, dans certains cas, avec des augmentations de salaires.

De fait les épicerie et boucheries de Joliette n'ouvriront leurs portes qu'à 1.00 p.m. les lundis, accordant par le fait même un congé les lundis avant-midi aux employés.

Ce décret est l'extension juridique d'une convention collective de travail intervenue entre l'Association Patronale Catholique des Epiciers et bouchers de Joliette et le Syndicat Catholique et National des Employés du commerce de Joliette.

Au cours de sa dernière assemblée du 11 novembre, le syndicat procédait à ses élections annuelles.

Furent élus, tous par acclamation: M. Bernard Sevigny, président, M. Rosaire Fréchette, vice-président, Maurice Asselin, trésorier, Mlle Monique Lamontagne, secrétaire, M. Donald Perreault, sentinelle, et M. Noël Lacas, agent d'affaires.

La prochaine assemblée aura lieu le 9 décembre prochain et les membres commenceront l'étude de projets très importants pour l'avenir.

## Grande journée d'étude syndicale:

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette organise une journée d'étude à Joliette.

Cette journée d'étude se tiendra samedi le 7 décembre prochain de 9.00 au matin à 5.00 du soir.

Des sujets d'une extrême importance seront à l'ordre du jour.

Parmi les invités attendus notons: MM. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., Jean Marchand, secrétaire de la C.T.C.C., Roger Mathieu de la C.T.C.C., René Gosselin de la C.T.C.C., Angelo Forte de la C.T.C.C.

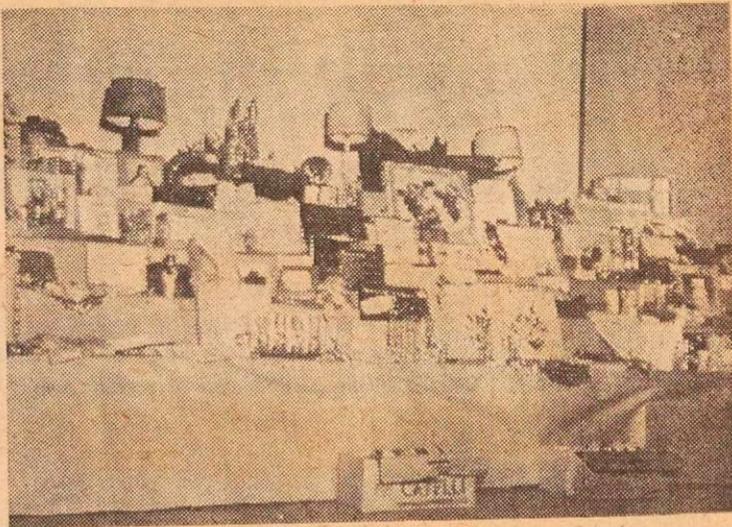
## Une question sur l'assurance-chômage

Q. — Je touche un petit salaire, mais je reçois une somme assez importante chaque semaine en pourboires. Mes prestations sont fondées sur mon salaire seulement et sont par conséquent très minimes. Ne puis-je pas verser des contributions et retirer des prestations d'après le total de mon salaire et de mes pourboires?

R. — Oui, si vous-même et votre employeur convenez de considérer ces pourboires comme faisant partie de votre salaire en vertu de votre contrat de travail, et que vous établissez une méthode satisfaisante de calculer le total de vos gains, total qui servira à déterminer votre catégorie en ce qui regarde le paiement des contributions.



## POUR UN NOEL PLUS GAI



Ces deux photos font voir une partie de la foule des syndiqués de la région de Montréal qui ont participé à une partie de cartes organisée par les Dames Auxiliaires du Conseil central de Montréal, au bénéfice de l'oeuvre des paniers de Noël pour les familles des syndiqués dans le besoin. On remarque une partie des cadeaux distribués comme prix de présence.

### VICTORIAVILLE

## 80 travailleurs à des journées d'études

Plus de 80 travailleurs membres des syndicats affiliés au Conseil central ont participé en fin de semaine dernière à des journées d'études organisées conjointement par le Comité d'Education du Conseil central et le comité d'Education du Syndicat du Vêtement à la maison Marie Reiné des Coeurs de Drummondville.

A cette occasion, le Comité d'Education avait également invité les représentants de la JOC et de la JOCF à prendre contact avec les syndiqués et à participer aux discussions.

Les participants se sont divisés en trois groupes: le premier groupe réunissait les syndiqués qui avaient déjà participé à des journées d'études syndicales et ces participants ont étudié en compagnie de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC quelques moyens de perfectionnement syndical.

Les deux autres groupes qui groupaient des nouveaux venus ont étudié les buts du syndicalisme, l'organisation et les struc-

tures syndicales, la procédure d'assemblée et la convention collective, sous la direction de M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Comité d'Education des Fonctionnaires municipaux de Montréal et de M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil central de Montréal.

La JOC était représentée par M. Gérard Fauteux, président fédéral; Mlle Gisèle Lemire, présidente fédérale; M. Guy Hardy, secrétaire et responsable diocésain et Mlle Bernadette Dionne, secrétaire diocésaine.

L'aumônier du Conseil central, M. l'abbé Antonio Parenteau a également rendu visite aux participants.

# Journées d'études à Magog les 13, 14 et 15 décembre

Trois journées d'études auront lieu prochainement à Magog pour les dirigeants syndicaux des syndicats affiliés au Conseil central de Sherbrooke. C'est ce que nous communique M. Maurice Guertin, agent d'affaires en précisant que ces journées d'études auront lieu les 13, 14 et 15 décembre au sous-sol de l'église Ste-Marguerite de Magog.

La journée du 13 décembre sera consacrée à l'étude de la procédure d'assemblées, au rôle des officiers dans leur syndicat et sur la façon de rendre les assemblées plus vivantes. Le moniteur de cette partie du programme sera M. André Roy, président du Conseil central de Québec.

La journée du 14 décembre sera entièrement consacrée à l'étude des besoins des membres sur le plan éducation syndicale sous la direction de M. Fernand Joli-

coeur, directeur du Service d'éducation de la CTCC.

Le dimanche avant-midi, à compter de 10.00 a.m., M. l'abbé Gérard Thibault, aumônier du Conseil central, dira comment se servir de la doctrine sociale de l'Eglise et quels sont les avantages que nous pouvons en retirer.

Durant l'après-midi, à compter de 2.00 p.m., M. Amédée Daigle, organisateur de la CTCC parlera de l'action politique, de ses avantages et de ses désavantages pour les syndiqués.

### Relations Industrielles

Le numéro d'octobre 1957 de la revue trimestrielle RELATIONS INDUSTRIELLES présente quatre articles fort importants sur les mouvements patronaux catholiques, où il est question de : (1) "Tâches et moyens d'action du mouvement patronal catholique" (Jacques de Staerck); (2) "Devoirs réciproques du chef d'entreprise et de l'Etat" (Auguste Albregts); (3) "Progrès technique et progrès social" (Vittorio Vaccari); et (4) "L'action patronale catholique au Canada français" (Gérard Dion).

Le numéro d'octobre contient également un texte de Jacques Archambault sur "Le salarié en face des lois ouvrières", ainsi qu'une étude sur "Le chômage frictionnel" par Jacques Saint-Laurent. Suivent des commentaires de Roger Chartier et Emile Gosselin sur le conflit de Murdochville, et d'André Raynaud sur "La marche sur Québec". Enfin, deux textes de S. Exc. Mgr Maurice Roy sur "L'Eglise et la liberté syndicale" et "La responsabilité des laïques dans l'action sociale", de même que des textes officiels en matière de jurisprudence.

En vente aux Presses Universitaires Laval, 28, rue Ste-Famille, Québec, au prix de un dollar (\$1).

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Sujet : LE SALAIRE VITAL A \$65.00

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$ pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER

Sur le réseau français de Radio-Canada

## "La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:

PHILIPPE  
VAILLANCOURT

## ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

# Conférence canadienne sur l'éducation en février 1958

## La vérité sur le District 50

Par William Dodge

Au moment où les travailleurs de la mine Bell Asbestos de Thetford Mines qui sont actuellement représentés par un local du District 50 sont à s'organiser pour changer d'allégeance et passer dans les rangs de la CTCC, nous apprenons que le District 50 vient de subir une autre défaite. Voici ce qu'écrit à ce sujet M. William Dodge, de la Presse Ouvrière Coopérative.

(POC) — Une autre défaite désastreuse vient d'être enregistrée par ses organisateurs dont les fausses promesses n'ont pu entamer la loyauté des employés municipaux envers leur Fraternité.

Une autre razzia tentée par l'alliance trop bien connue "Irving DesRoches-Paul Marquette" a été brisée à Montréal. En effet, les employés municipaux de la métropole, membres de la Fraternité canadienne des employés municipaux, ont rejeté en bloc les promesses mensongères du District 50 UMW et sont demeurés fidèles à leur union qui les a représentés avec tant d'efficacité depuis de nombreuses années.

Le président de la Fraternité, Léo Lebrun, a affirmé que les déclarations faites aux journaux de Montréal par Irving DesRoches étaient grossièrement exagérées. DesRoches, l'un des organisateurs de la UMW, avait déclaré à la presse que plus de 2,000 employés municipaux avaient joint son organisation! A l'encontre de cette affirmation, le président de la Fraternité déclara que la faillite du District 50 fut si complète que même durant la période prévue pendant laquelle les membres peuvent laisser leur union, aucune démission ne fut enregistrée au bureau de la Fraternité.

Le District 50 commença sa campagne de recrutement en septembre dernier. Et bien que ses organisateurs avaient encore jusqu'au 31 octobre pour présenter leur demande de certification devant la Commission des relations ouvrières, les résultats en furent si décourageants, qu'ils abandonnèrent la partie le 25 octobre et ne présentèrent aucune demande de certification.

De plus, cette vigoureuse campagne d'organisation entreprise à grands frais par le District 50 tomba à l'eau car ses organisateurs, d'après une enquête serrée menée par la Fraternité, ne réussirent même pas à faire signer 100 cartes sur les 5,000 employés protégés par un contrat avec la Fraternité!

Ce piètre résultat devrait mettre fin à une série de razzias et de campagnes malhonnêtes menées par l'alliance Marquette-DesRoches qui enregistra d'autres faillites du même genre: l'un contre le C.B.R.E. devant la Commission du Transport de Montréal et l'hôtel Château Frontenac, à Québec; l'autre, au local Singer des Métallurgistes-Unis d'Amérique, à Saint-Jean, P.Q.

Et il y a une raison qui explique la faillite continue des "organisateurs" de cette soi-disant "union": les ouvriers ne se laissent plus prendre à leurs tactiques malhonnêtes. Ils savent bien maintenant que même s'ils sont protégés par la plus faible des unions, ils le sont encore mieux qu'avec Marquette-DesRoches et le District 50. Ils savent que les membres mêmes de l'UMW souffrent de conditions de travail et de salaires inférieurs, de représentants incompetents et, par contre, bénéficient de bien peu de droits démocratiques. C'est cette connaissance de l'infériorité de l'UMW qui a brisé, et rapidement, toutes les campagnes et razzias du District 50.

C'est du 17 au 20 février prochain qu'aura lieu à Ottawa une conférence nationale sur l'éducation dans le but d'étudier les problèmes scolaires et universitaires au Canada. Cette conférence a l'appui de dix-neuf organisations nationales et son président est le Dr Wilder Penfield, de Montréal.

Les groupements qui participeront à cette conférence représentent l'agriculture, le travail, les affaires et l'industrie, les organismes féminins et professionnels et d'autres groupements. Toutes les sphères de l'éducation auront leur porte-parole, de l'école primaire aux universités, des commissaires d'écoles aux associations de parents et de professeurs.

Le but de cette conférence est de fournir aux Canadiens une meilleure chance de s'instruire en définissant les besoins des étudiants, en étudiant ces besoins et en formulant des recommandations.

Les principaux sujets qui seront étudiés au cours de ces journées toucheront à l'immeuble et à l'équipement, au financement de l'éducation, à l'enseignement supérieur au rôle de la famille dans l'éducation, aux professeurs, à l'éducation en matière de loisir et aux programmes destinés à répondre aux besoins actuels et à venir des Canadiens.



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50  
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa Ont.

58

IMPRIMERIES ALLIÉS  
CANADA

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

## MONTREAL

### Monsieur René Lévesque chez les fonctionnaires



M. René Lévesque, commentateur à la T.V. et plus spécialement à l'émission "Point de Mire", qui rencontrera le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, lundi soir prochain.



Monsieur Joseph Naud vient d'être nommé secrétaire du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., en remplacement de M. Jean-Marc Lamoureux, démissionnaire. M. Naud continuera à diriger la section de recherche et de statistiques du Service.

### Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des Employés des Mines de Red Mill a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-58.

Les officiers élus sont: MM. Omer Dumas, président; Robert Sauvageau, vice-président; Wilbray Dumas, secrétaire; Zotique Brière, trésorier; Lionel Roy, assistant-secrétaire; Henri Lottinville, assistant-trésorier; Eugène Lottinville, gardien; Aimé Brière, sentinelle.

MM. Omer Dumas, Claude Dumas et Lionel Roy ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

Monsieur René Lévesque, commentateur à la T.V. et plus spécialement à l'émission "POINT DE MIRE", rencontrera les fonctionnaires municipaux qui se sont rendus, au début de novembre, en voyage d'étude aux Nations Unies à New York.

Cette séance spéciale, organisée par le Service d'Education du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., a pour but de permettre aux participants du voyage de compléter leurs connaissances sur l'organisme mondial, d'échanger leurs impressions, de voir quelques films sur les Nations Unies et d'entendre M. René Lévesque qui traitera plus spécialement du sujet.

Les participants au voyage et leur conjoint sont cordialement invités à assister à cette rencontre qui se déroulera le lundi soir, 9 décembre, à la salle des enfants de la Bibliothèque municipale, 2225, rue Montcalm.

### Décès à Québec de M. Gérard Courcy

Nous venons d'apprendre avec regret le décès de M. Gérard Courcy, gérant du Secrétariat des Syndicats Nationaux de Québec. M. Courcy qui occupait ce poste depuis 1941, jouait un rôle effacé dans le syndicalisme mais les services qu'il a rendus au Secrétariat de Québec ainsi qu'aux nombreux syndicats qui avaient recours à ses services pour la vérification et la tenue de leur comptabilité, savaient apprécier ses mérites à leur juste valeur.

A la famille du défunt et aux syndiqués de la région de Québec qui perdent un confrère estimé, LE TRAVAIL offre ses plus sincères sympathies.

## MONTREAL

Voici le résultat de l'élection des officiers de l'Association des Concierges des Ecoles du District de Montréal, tenue à Montréal, dernièrement, sous la présidence de M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal: MM. Bernard Vezeau, président; Roméo Garceau, 1er vice-président; Lawrence Anderson, 2e vice-président; Jean-Paul Blain, secrétaire; Georges Marsan, trésorier; Colomban Chaput, sentinelle; Marcel Bertrand, Clément Lauzon et Florimont Riffo, directeurs.

### Fernand Pion

Courtier d'assurances  
590 CADILLAC, Montréal (5)  
Tél.: bureau VL. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

## ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil  
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE  
ASSURANCE-VIE  
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 Est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### DONNONS LES FAITS

Les membres de l'union sont priés de fournir tous les faits quand ils présentent un grief, ce qui permet au comité des griefs d'étayer une preuve solide quand ils rencontrent les représentants de la compagnie. Il ne faut pas oublier que toute omission ouvre la porte toute grande aux arguments de la compagnie quand la preuve syndicale fait montre de faiblesse.

### LA CONVENTION COLLECTIVE

Le travail de traduction de la convention collective est terminé et l'impression de copies bilingues avance rapidement chez l'imprimeur. Quand ce travail sera terminé, une copie de la convention collective sera distribuée à tous les membres de l'union.

### DES DELAIS TROP LONGS

Les travailleurs de l'équipe de nuit protestent fortement contre les délais trop longs qu'on leur impose lors de la distribution de la paie le vendredi matin. A ce moment-là, le bureau est rempli de travailleurs qui viennent de poinçonner et qui attendent leur enveloppe de paie. Les représentants de l'union doivent d'ailleurs rencontrer ceux de la compagnie à ce sujet. Les travailleurs prétendent que cette distribution se ferait plus rapidement si elle se faisait au même endroit que celle de l'équipe qui finit à minuit.

### L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Quand tous les membres auront en leur possession une copie de la convention collective, ils pourront alors se familiariser avec son contenu et voir à ce que toutes les clauses soient respectées par la compagnie. Toute violation devra être signalée aux officiers de l'union ou au délégué de département concerné ou bien aux membres du comité des griefs.

Quand vous signalez une infraction à la convention collective, non seulement vous vous protégez vous-même mais vous protégez également tous vos confrères de travail.

### LANCEMENT D'UN CARGO

Le plus gros cargo jamais construit dans un chantier maritime canadien l'Alexander T. Wood qui servira au transport du minerai de fer entre les Sept-Isles et les ports océaniques américains, sera lancé aux chantiers de la Vickers au début de cette semaine. Ce cargo pourra être en service sur l'océan et sur les Grands Lacs.

### LES MISES A PIED

Au moment où l'on est à décorer, dans l'esprit des fêtes, la cantine No 1, les mises à pied se font de plus en plus nombreuses. Plus d'une centaine de travailleurs ont reçu leur avis de mise à pied cette semaine. Ce "cadeau annuel" de la Vickers à un bon nombre de ses employés

## MONTREAL

# Strike At Rosita Hosiery Mills

Protesting the dismissal of some 20 workers on November 8, about 50 employees of Rosita Hosiery Mills, of Franchere Street, Montreal, have refused to return to their jobs and are on strike with picketing of the plant in progress.

In a circular letter addressed to all the employees the company advised the workers that they were laying-off 25 employees due to

est devenu une tradition sur les chantiers.

### NOS SYMPATHIES

La direction de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers au nom de tous les employés, prie le confrère Paul Lévesque du Département 112, d'accepter leurs plus sincères sympathies pour la perte de sa mère, décédée récemment.

### PERMUTATIONS

Dans le département de la soudure et dans d'autres départements de la section de la marine, les mises à pied se font nombreuses. Plusieurs contremaîtres et assistants contremaîtres ont dû en subir également les effets. Pour employer une opinion courante sur les chantiers, ils ont dû "reprendre les outils".

### MESURE D'ECONOMIE

Les employés du département de la marine devront rester chez eux le jour du lancement de l'Alexander T. Wood. Ce jour de congé coûtera aux employés une journée de salaire. Dans la plupart des chantiers, on permet aux employés de quitter leur travail un peu plus tôt ce jour-là, mais on les paie quand même.

the company being overstocked with merchandise.

The workers immediately saw in this move attempts of intimidation and reprisal for their having grouped themselves into the union and demanding the signing of a collective labor agreement.

But the company has refused to negotiate with the union and to accord the same advantages as they did to the patronal Association of Employees.

Then the company called in the City of Montreal police

and encouraged the employees to cross the picket lines and enter the plant to resume their work.

The company's "come along" to the striking workers was "come back to work, the police are here to protect you as well as company property."

"If you do not return to your jobs by November 15 everyone will be dismissed."

But the striking workers ignored this company threat and picket lines remain firm with union meetings taking place every day.

## MONTREAL

# Two Strikes In The Glove Industry

Some 50 glove workers who are employed by the Solid Glove Company and the Safety Glove and Clothing Company of Montreal are on strike following the refusal of the employers to sign a labor agreement.

In the case of Solid Glove Company the employers refused to meet with union representatives and sign an agreement.

The previous labor contract expired on February 1 this year and remained inactive up to conciliation proceedings while in the interval arbitration meetings were being held between company and the patronal association.

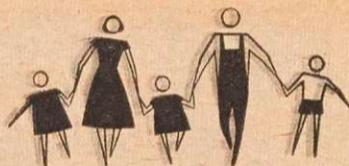
The Solid Glove Company wished to await the arbitration sentence before resuming meetings with the union, but the contract

with the patronal association ran out on September 24 after a work stoppage which lasted a few days.

And since this time the company has refused to meet with union.

Pretty well the same situation exists at the Safety Glove and Clothing Company. The company offered a 2-year contract from January 1, 1958, with much inferior conditions to those given the patronal association.

And this company has refused to place their case before conciliation or arbitration.



Texte inspiré du Père THIVOLLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 27

Images de MARIE PIGNAL



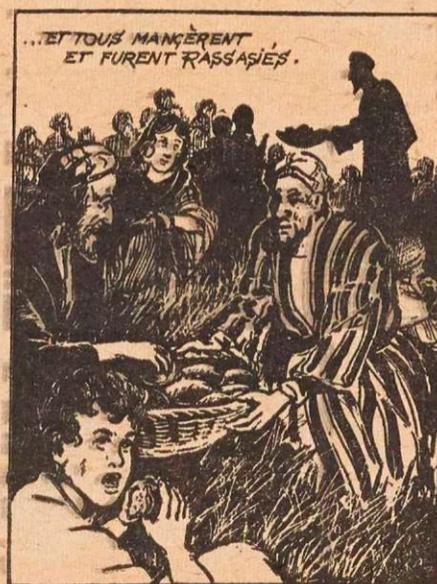
1. Il est tard. Une foule immense entoure Jésus sur les pentes, au bord du lac. Le Maître contemple tous ces gens, affamés, qui l'ont suivi depuis des heures. Où trouver des provisions pour les nourrir dans ces montagnes, loin de tout village? "Qu'avez-vous comme provision?" dit-il à ses apôtres. On réunit cinq pains d'orge et deux poissons, mais qu'est-ce que cela pour des milliers de personnes!



2. Puis Jésus commande: "Faites asseoir tout le monde". Les gens s'installent sur l'herbe, bien contents de pouvoir se reposer, et attendent ce qui va se passer.



3. Alors Jésus prend les cinq pains, les deux poissons, et les bénit, puis il se met à partager le pain. Oh stupéfaction! voilà une corbeille pleine, puis une autre, une autre encore; le pain se multiplie sous ses mains. Et les poissons, de même.



4. Les disciples font circuler les corbeilles pleines, et chacun mange à sa faim. Lorsqu'on a fini, les apôtres recueillent douze corbeilles des morceaux qui restent des cinq pains et des deux poissons! Or "ceux qui mangèrent étaient au nombre de cinq mille hommes sans compter les femmes et les petits enfants".

(A SUIVRE)

# S.O.S. From Murdochville

## Gaspeian Workers Cry Out For Help

### Joint Appeal Q.F.L.-C.C.C.L.

After having presented a united front in the recent battles for the defence of the right to organize, the Quebec Federation of Labour and the Canadian Catholic Confederation of Labour join hands once more, but this time, it is against hardship. The two labour bodies are issuing a joint appeal on behalf of the victims of the Murdochville strike.

### PRESIDENT



"We have supported Murdochville strikers to the best of our ability while they were fighting; it is now our pressing duty to prevent that they be faced with a state of misery which they do not deserve."

GERARD PICARD,  
President, Canadian Catholic  
Confederation of Labour.

### HONORARY PRESIDENT



"We must make sure that these workers' families who have lead the struggle during eight months for the right of association will not suffer from cold and hunger during the Winter months."

CLAUDE JOBOIN,  
President, Canadian  
Labour Congress.

### PRESIDENT



"The Labour Movement does not always meet with victories, unfortunately. We were shoulder to shoulder with the Murdochville strikers in their fight . . . we must remain shoulder to shoulder with them in their defeat and their distress."

ROGER PROVOST,  
President, Quebec  
Federation of Labour.

## Are We Going To Let Them Starve?

Even if your wages are not what they should be, and even if you have to continue your fight to improve them, you are at least assured that your family will eat, will be sheltered and will be warm during the Winter months.

Your house will be warm, your children adequately clothed, eager to enjoy the first snow. Possibly, you are already making your choice as to what their gifts will be at the Xmas season . . .

It may not be all as you would like it to be, but at least it is not misery.

In Murdochville it is the complete darkness of misery that is facing more than 100 families. The strike is over, but it is being followed by misery.

Here, in short, is the shocking situation existing there:

30 strikers only have returned to work since the end of the strike, but their wages have been cut by 30c per hour;

40 former strikers' families must evacuate their homes;

All strikers living in Murdochville (those who went back and those who were refused) must pay considerable amounts in back rent;

100 families at least are facing the Winter with no money for food, shelter and fuel;

Furthermore, the long Winter is already there; Christmas is just around the corner for the strikers' children as for your children, but in all likelihood it will not be a Merry Christmas . . .

Are these families guilty of a crime so serious that it deserves so much misery? Their only crime has been to believe, as you yourself do, in the value of unionism!

Their deep convictions have given rise to the fury of a company which is upon them with ravenousness, chasing them away from their homes, refusing to re-employ them and claiming immediate payment of rents accumulated during the strike.

Gaspe Copper Mines, just like the Barbarians, says to the strikers: "Woe is the vanquished".

To us, however, these "vanquished" are those who provoked this strong current of labour solidarity which spread over the Province. Their heroic struggle gave birth to public expression of this solidarity: the March on Murdochville . . . the March on Quebec . . .

These demonstrations must now be replaced by another kind of demonstration of solidarity: bread and butter Brotherhood . . . It would be unacceptable for the Labour Movement that scabs who bowed to the Company be fed and sheltered while strikers, who believed in us, be left starving.

Our interest, just as much as our pride, is at stake. How can we convince those who are now scabbing in open shops that we want to protect them through labour organizations if we do not take care of those who fought during long months for our cause?

Each dollar given to help the strikers' families in Murdochville will be working towards preserving

unionism which might well, one day, rebuild a labour organization in Gaspe.

Each dollar refused to the victims of Gaspe Copper Mines adds weight to the lies and slander spread by our enemies who claim that unions have no real concern for the welfare of the workers.

The future of the labour movement, not only in Gaspe but in the Province as a whole, will be conditioned by our generosity in this particular instance.

Quebec unionists have proven in the past that they are generous. Some years ago they have contributed \$35,000 to help the victims of the Rimouski and Cabano disasters. And yet, the people they helped then were not all unionists. We can certainly do no less for the Murdochville workers, our brothers who have fought during eight months for the right of association, those whom we have acclaimed as heroes on the occasion of the Murdochville and Quebec demonstrations!

What can we do? We suggest that each union organization "adopt" one striker's family. It will cost \$100 per month for six months. We will make it our business to supply your organization with all particulars concerning the family you have "adopted" including photographs of the family concerned, and with statements showing how the money was spent.

Should you require more details or should you want a guest speaker to address your members on this subject, please contact the Quebec Federation of Labour, WE. 7-9195, or the C.C.C.L., Hel.: DU. 7-6281.

You can adopt your family NOW and send your contributions IMMEDIATELY. Your cheques must be made payable to one of the two following organizations, as the case may be:

addressed to:

EMILE BOUDREAU,

c/o Quebec Federation of Labour,  
1476 Sherbrooke West,  
Montreal.

addressed to:

J. EMILE HEBERT,

c/o Canadian Catholic Confederation of Labour,  
8227 St-Laurent Boulevard,  
Montreal.

# Good Reasons For CCCL "Marches" On Murdochville And Quebec

A fundamental right at stake — The liberty of choosing a union of your choice — An informative and educational campaign conducted by the labor movement

"It was not inspired by a flight of fancy that the directors of the C.C.C.L. union formed part of the cavalcade of labor to Quebec and Murdochville but no marches were held at Arvida or Canadian Vickers".

"These latter two were conflicts of ordinary proportions while at Murdochville and Quebec the issue at stake was the fundamental right to defend a right which has always been the base of all union movement claims."

In these terms, Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union expressed himself while taking part in a panel discussion which was composed of Mr. Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L. and Messrs. Roger Mathieu and Rene Gosselin both C.C.C.L. vice presidents.

The four-man panel also discussed the affiliation of the C.C.C.L. to the Canadian Labor Congress (C.L.C.) and the influence of the settling of the Arvida strike on collective negotiating in the province of Quebec.

The study session was organized by the Educational Committee of the Central Council of Sorel and the C.C.C.L. Educational Services and the aim was on the main problems which confront union officers and directors at the present time.

The same panel next Sunday in St. Hyacinthe while taking part in a study session organized by the Educational Committee of the St. Hyacinthe region and which dealt with the same questions.

The next meeting of the Educational Committee is scheduled to take place in Joliette on Saturday December 7.

### THREATENED RIGHTS

At Arvida and at Vickers the differences between union and management were brought about

by economic demands made by union for its members.

But at Murdochville it was the violation of the right of association.

C.C.C.L. union directors marched on Murdochville to focus the public's attention on the social crime which had been committed in this district.

It is also notable that the right of association is not given any protection in the province of Quebec and hundreds of employees are fired from their jobs every year for union activities.

Mr. Mathieu, C.C.C.L. vice president stressed that the workers had the right of choosing the union by which they desired to be represented.

He recalled that the Gaspé Copper Mines tolerated the adhesion of their workers to belong to an International union with which the company had no difficulty in reaching an understanding.

And the company refused their workers to join the ranks of a union which was more exacting in their dealings with the Gaspé Copper Mines.

Thus the human urge to help another human being in difficulty regardless of whom they may be, was the reason our union went to the aid of the workers at Gaspé Copper Mines.

Mr. Rene Gosselin said it was necessary to alert public opinion which had turned a deaf ear to the scandalous situation which existed at Murdochville.

Citing the fact that the Asbestos strike aroused public indignation back in 1949, Mr. Gosselin declared the time had come again to arouse the same public opinion in 1957. He deplored the inertia of the population and union members in particular.

If a right was threatened and unionism was solid the unions should have marched on Quebec in the thousands and should have kept the reason for the march in mind when provincial general elections are held.

### THE WORKER'S INTERESTS

Considering its actions in the past the C.C.C.L. union had no other course open but the one it adopted said Mr. Jean Marchand.

Mr. Marchand said the C.C.C.L. union marched on Quebec when the infamous Bills 19 and 20 were being pushed through parliament.

These Bills encroached on liberty and the exercise of the right of association. On this occasion other unions marched side by side with the C.C.C.L.

Could we have remained callous when at Murdochville the whole issue was the denial of the right of association?

And this right was paid for by the loss of life of two workers.

If a like situation arose again said Mr. Marchand, the C.C.C.L. would march again in protest.

### UNION UNITY

Speaking of union unity and the relations of the C.C.C.L. with the C.L.C., Mr. Picard recalled that the principle of union unity was voted on during the 1955 Annual C.C.C.L. Convention, while the question of affiliation was accepted by the convention in 1956.

This year's convention delegates decided to ask for affilia-

tion to the C.L.C. under certain conditions.

These conditions explained Mr. Picard were transmitted to the directors of the C.C.C.L. and calls for respect for the integrity of the C.C.C.L. and its affiliated organizations such as Central Councils and the Federations.

Mr. Picard admitted that the convention delegates were divided on this question and that study of the situation should be made throughout the movement to find a cause for the division on the subject.

These reasons should be made known, discussed and their true values appreciated, continued Mr. Picard.

The idea for affiliation as it now exists has been rejected by the movement. Proposed formulas are maybe not the most acceptable but all suggestions will be given serious consideration, concluded Mr. Picard.

For his part, Mr. Marchand said that union unity was dear to the hearts of all workers. The workers therefore have the right to favor the unity by insisting that the C.C.C.L. retain the right to follow the aims which were established when the union was founded.

Mr. Mathieu noted that the workers were keeping their faith in the C.C.C.L. when they did not agree with fusion but with simple affiliation which would permit the C.C.C.L. to preserve its integrity.

The union study meeting in Sorel was under the presidency of Mr. Marcel Houde president of the Central Council.

Monsignor J. C. Leclaire, recently appointed pastor of the parish of St. Pierre de Sorel congratulated the workers for using their spare time to study their problems and encouraged them not to neglect anything which would make them more alert and competent in their movement.

### Board Calls Meeting in Murdochville Case

Mr. Emile Boudreau, representing the United Metal Workers Union of Murdochville has informed Le Travail that the Quebec Labor Relations Board will meet with union and company on Wednesday of this week at 10.00 a.m.

As the entire labor movement holds a great interest in the result of this case and with many of our union directors following the hearings we take this opportunity of advising them of the date of this important meeting.

The Metal Workers Union of America claims they have the right to union recognition by holding a majority when the strike began.

On the other hand the company claims that the workers actually in their employ do not want union representation.

It will be most interesting to learn the decision of the Q.L.R.B. in this dispute.



## NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### STICK TO FACTS

Members are asked to furnish all facts to the union when they present their grievance as this affords your grievance committee more power to settle your complaint.

When the committee meets with company spokesmen a true picture of the grievance must be presented otherwise any omission or loophole in the grievance only gives the company the opportunity or refuting the claim made in the grievance.

Stick to facts and your grievance will be settled with justice and satisfaction.

#### CONTRACT BOOKLETS

Work on the new collective labor agreement booklets will be ready for distribution to members in the near future.

Translation has been completed and the text is now in the printer's hands.

When these handy booklets are printed and ready for distribution announcement will be published in this column.

#### COMPLAIN OF DELAY

Night shift workers have strongly objected to the delay they are subjected to when they pick up their pay on Friday mornings.

The pay envelopes are handed out in the time office which is clogged up with workers who have punched out their time cards and are then obliged to wait for their pay.

Complaints have been received by the union and a meeting with management will be held, with a view of correcting this situation.

The workers claim there would be much less confusion if the pays were handed out at the same locations as the noon-day payoff.

#### CONTRACT APPLICATION

When the new contract booklet reaches our members a most important duty rests with the members to study the collective labour agreement and when fully learned it is also a duty to see that the contract is applied by the company.

When a member discovers a violation of the labor agreement he should immediately get in touch with a union officer or his departmental steward or a member of the grievance committee and report the violation.

Do not allow any injustice to occur by the violation of the contract.

You are doing a duty to yourself and your fellow union members when you report such an incident. Stick together and show your economic strength. It always paid great dividends in the past.

Remember your 7-day show of solidarity and what it accomplished.

#### LAUNCHING SCHEDULED

The largest ocean-going dry cargo ship ever to be built in Canada, the ore-carrier Alexander T. Wood was scheduled to leave the ways on Tuesday of this week.

She was built by union labor in Vickers for the Westriver Ore Transports of Montreal. Special features of the vessel include navigation bridge, machinery and accommodations are all aft, the unobstructed deck resulting in increased cargo handling efficiency, a variable-pitch propeller will permit manoeuvring the vessel with the propeller instead of the ship's engines.

The new vessel is especially designed for both deep-sea and Great Lakes service and when turned over officially will operate between Seven Islands and American seaports.

#### CHRISTMAS CHEER ???

While the gay decorations are being placed in Canteen No. 1 and which make for a bright and cheery Christmas, the Vickers annual Christmas "Lay-off party" is going full swing! Over one hundred workers have been notified they are being laid off this week.

This annual Christmas "present" to the workers has become a tradition at Canadian Vickers over the years. Merry Christmas!

#### SYMPATHY

Brother Paul Levesque (Department 112) suffered the loss of his mother last week. The National Union of Vickers Employees C.C.C.L., its officers, directors and this column extend their most sincere sympathy in his bereavement.

#### EXECUTIVE MEETING

The regular meeting of the union's executive will take place in the union hall on Wednesday, December 4. It has been decided to hold these executive meetings on Wednesdays in the future.

#### PERSONNEL CHANGES

A lay-off has taken place in the welding and other departments in the marine division.

Some change hands and assistant foremen have also been demoted and to use a shipyard expression they will "go down on the tools". Is this another economy measure?

#### IRONICAL

The marine workers will be obliged to take the launching day off when the new ore-carrier Alexander T. Wood goes down the ways on Tuesday.

This enforced "holiday" costs the workers one full day's pay. The practice in most shipyards allows the workers to quit their jobs a little earlier and of course they are paid for that day.

